

Missions locales

- Mission locale du Plateau de Brie
- Mission locale de Marne-la-Vallée / Val Maubuée
- Mission locale du Bassin économique de Montereau
- Mission locale du Provinois
- Mission locale de la Plaine de France
- Mission locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
- Mission locale de Sénart
- Mission locale de la Brie et des Morins
- Mission locale du bassin chellois
- Mission locale des boucles de la Marne
- Mission locale de la Seine et du Loing
- Mission locale de Meaux

Retrouvez les coordonnées de la Mission locale la plus proche :

Le service de la Direccte en charge de la Garantie jeunes en Seine-et-Marne :

idf-ut77.garantie-jeunes@direccte.gouv.fr



Direccte

Ile-de-France

Unité départementale de Seine et Marne
Cité administrative Bât C
20 Quai Hippolyte Rossignol
77011 Melun Cedex
Tél : 01 64 41 28 59
Fax : 01 64 37 83 89
Site internet : www.idf.direccte.gouv.fr



GARANTIE JEUNES EN ENTREPRISE

Faites découvrir votre entreprise à des jeunes motivés et volontaires

Offrez leur une expérience professionnelle

Ce dispositif fondé sur le « gagnant-gagnant », permet aux entreprises d'accompagner des jeunes en situation de précarité dans un parcours intensif d'accès à l'emploi.



1 . Pour qui ?

Les jeunes en Garantie Jeunes sont :

- Des jeunes de 16 à 25 ans,
- Qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation,
- Qui sont motivés et volontaires pour découvrir le monde de l'entreprise,
- Qui s'engagent avec les Missions locales par un contrat.

2 . Pour quoi ?

Les jeunes en Garantie Jeunes bénéficient :

- D'une garantie à une première expérience professionnelle par un accompagnement dans un parcours dynamique et par la multiplication de périodes de travail ou de formation,
- D'une garantie de ressources en appui de cet accompagnement. Elle ne se substitue pas aux prestations sociales existantes, elle n'est pas un droit ouvert mais un programme d'accompagnement ciblé et contractualisé.

3. Avec qui ?

Avec l'entreprise :

Qui réalise un acte de citoyenneté en favorisant l'entrée d'un jeune dans le monde du travail, soit dans le cadre d'immersions en milieu professionnel ou de contrats de travail rémunérés, de missions d'intérim, etc.

Avec la Mission locale :

- La Mission locale assure un suivi du jeune au sein de l'entreprise afin de veiller à sa bonne intégration et d'assurer la réussite de son parcours.
- Au delà, la Mission locale apporte un appui personnalisé aux entreprises souhaitant recruter y compris sur des métiers qui trouvent difficilement preneur.

4. Quelle durée ?

Le parcours du jeune se déroule sur une période d'un an.

Le rythme et la méthode d'accompagnement de la Mission locale s'adapte à la situation et à l'évolution du jeune.

La Mission locale devra assurer des bilans réguliers avec l'entreprise d'accueil aux différentes étapes du parcours du jeune.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'une des Missions locales proposant la Garantie Jeunes ou au service Garantie Jeunes de l'Unité départementale de la Direccte.

